

La Loi 101 dès le berceau

Le PQ obligerait les immigrants à envoyer leurs enfants dans un CPE francophone

Jocelyne Richer

La Presse Canadienne

Québec — S'il est porté au pouvoir, le Parti québécois (PQ) pourrait soumettre les enfants à la loi 101 dès le berceau, selon ce qu'a appris *La Presse Canadienne*.

Déjà tenus d'envoyer leurs enfants à l'école française, les immigrants devraient donc faire de même avec leur bambin inscrit au Centre de la petite enfance (CPE).

Une série d'entrevues menées au cours des derniers jours auprès d'élus péquistes laisse croire que le parti va dans cette direction, pour favoriser la francisation des immigrants et leur intégration à la majorité francophone.

À l'heure actuelle, les CPE — qui grugent plus d'un milliard de dollars de fonds publics par an — échappent à tout encadrement linguistique.

Or, ce ne serait plus le cas une fois le PQ au pouvoir, car diverses mesures s'adressant aux marmots issus de l'immigration et à tous les autres, sont sérieusement envisagées, a-t-on appris.

Parmi les scénarios évoqués, figure l'abolition pure et simple du libre choix des parents immigrants.

«Quand on fréquente un CPE, comme dans les écoles, la même logique s'applique. Je pense qu'on serait en droit d'exiger ça, dans la mesure où on sera capable d'offrir le nombre de places suffisantes», tranche le député de Borduas et porte-parole de l'opposition péquiste sur la Charte de la langue française, Pierre Curzi, lors d'une entrevue.

Dans son esprit, à partir du moment où le nombre de places requis est atteint, Québec serait donc justifié d'étendre aux services de garde l'obligation faite aux immigrants d'envoyer leurs

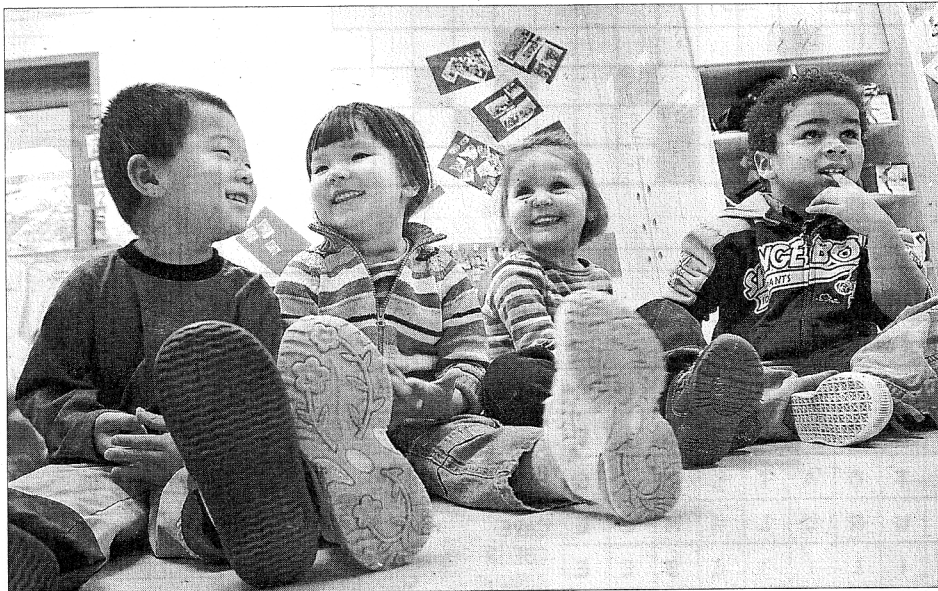


PHOTO: LA PRESSE

Parmi les scénarios évoqués au Parti québécois, figure l'abolition pure et simple du libre choix des parents immigrants pour l'inscription de leurs enfants dans un CPE.

enfants à l'école française. «La logique pure voudrait peut-être qu'ils n'aient pas le choix», selon lui.

Si ce projet se réalisait, il s'agirait d'un changement de cap majeur, tant au PQ, où la question n'a jamais été discutée, que pour le réseau des CPE, qui fonctionnent depuis une dizaine d'années sans aucune balise ni restriction à ce chapitre.

Pour que les bambins comprennent très tôt qu'au Québec ça se passe en français, les immigrants avec enfants seraient invités à signer un «contrat d'intégration» et les CPE obligés de fournir des services en français, d'embaucher des éducatrices capables de s'exprimer en français, et d'offrir des cours d'initiation au français.

«(Ainsi) on aurait créé dans les

lieux les plus sensibles — le travail, la famille — une intégration à la langue», a-t-il ajouté, en étalant sa «peur qu'on n'ait pas le choix

d'intervenir».

Pauline Marois n'y avait pas pensé
Interrogée la semaine dernière

à savoir pourquoi, au moment de la mise sur pied du réseau, le gouvernement n'avait pas pris les dispositions nécessaires pour en faire un outil de francisation la chef du PQ, Pauline Marois — qui pilotait le dossier à l'époque — a répondu: «C'est simplement parce qu'on n'y a pas pensé».

En admettant ne pas avoir beaucoup réfléchi à la question elle a dit voir d'un bon oeil l'idée d'en débattre, avec en tête l'objectif «de franciser les nouveaux arrivants».

«C'est quelque chose qu'on devrait pouvoir discuter et aborder», a-t-elle dit, sans vouloir cependant s'engager davantage.

Mais chose certaine, il faut selon elle pouvoir «offrir les services en français» dans les CPE.

Le député péquiste de Verchères, responsable du dossier famille, Stéphane Bergeron pense lui aussi que l'esprit de la Charte de la langue française devrait régner dans les services de garde.

«S'il n'y a pas contravention à la lettre même, on ne peut pas tolérer qu'il y ait contravention: l'esprit» de la loi 101, a-t-il plaidé lors d'une entrevue. •

CPE bilingues et polyglottes

La Presse Canadienne

Depuis les États généraux, pourtant, rien n'a bougé. Au ministère de la Famille, il existe d'ailleurs bien peu de données sur le sujet.

Le rapport d'activités 2002-2003 — le seul à aborder la dimension linguistique — indique que 95,8 pour cent des CPE offrent des services en français, 13,5 pour cent en anglais et 4,3 pour cent dans une autre langue.

Si le total dépasse 100 pour cent, c'est justement parce que plusieurs d'entre eux, surtout à Montréal, offrent des services dans deux, voire plusieurs langues.

Par exemple, sur le site Internet du CPE Mes premiers pas, du quartier Côte-des-neiges, à Montréal, on apprend que «le centre accorde une attention particulière à l'apprentissage du français et de l'anglais chez les

enfants de familles allophones tout en reconnaissant que ce enfants ne doivent pas oublier leur langue maternelle».

Sur l'île de Montréal, on compte 172 CPE fréquentés par 13 500 enfants, dont 35 pour cent parlent une autre langue que le français.

Chaque année, le Québec accueille quelque 45 000 immigrants, dont 5000 ne parlent pas français. •